

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

Etaient présents (11)	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX.		
Absents (4)	Hélène GUILLARD, Laurent BERNARD, Marc GERBAUDO, Marie MACHEREY.		
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL		
Conseillers en exercice : 15	Présents : 11	Absents : 4	Pouvoir : 0 Votants : 11

2025-027 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur Le Maire expose que quatre postes au service périscolaire sont à pourvoir à compter de la rentrée de septembre 2025. Des offres d'emplois ont été lancées et au vu des candidatures reçues, le tableau des effectifs est à modifier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications suivantes à apporter au tableau des effectifs :

A compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (21h30/35^{ème})
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (24h/35^{ème})
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (7h/35^{ème})
- Suppression de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (6h30/35^{ème})
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12h30/35^{ème})

A compter du 29 août 2025 :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28,30h/35^{ème})
- Création de trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet (8h/35^{ème})

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi rectifié :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Emplois	Nbre	Cadres d'emplois	
Service administratif : 3 postes			
Secrétaire générale ou directeur général services	1	Rédacteur, attaché (TC)	
Agent d'accueil et de secrétariat	2	Adjoint administratifs (TC)	
Service technique : 4 postes			
Responsable service technique	1	Agent de maîtrise (TC)	

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250725-2025-027-DE
Date de réception préfecture : 25/07/2025

Agent technique polyvalent	1	Agent de maîtrise (TC)		
Agent technique polyvalent	2	Adjoint technique (TC)		
Service scolaire/périscolaire : 1 poste				
ATSEM	1	ATSEM (TC)		
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Service scolaire/périscolaire : 6 postes				
Agent polyvalent	1	Adjoint d'animation TNC (24h/35 ^{ème})		
Agent polyvalent	1	Adjoint technique TNC (21h/35 ^{ème})		
Agent polyvalent	1	Adjoint technique TNC (28,30h/35 ^{ème})		
Agent polyvalent	3	Adjoint d'animation TNC (8h/35 ^{ème})		

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 25/07/2025
et de sa télétransmission en Préfecture le 25/07/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL




Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (11)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX.			
<i>Absents (4)</i>	Hélène GUILLARD, Laurent BERNARD, Marc GERBAUDO, Marie MACHEREY.			
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL			
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11	Absents : 4	Pouvoir : 0	Votants : 11

2025-028 – Fixation du nombre de sièges et répartition du conseil communautaire de la communauté de communes Usses et Rhône pour le mandat 2026-2032

Vu l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 3 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6 et suivants,
Vu la délibération de la CC Usses et Rhône n° CC 76/2025 du 10 juin 2025 portant fixation du nombre de sièges et répartition du Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

Considérant que le VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT dispose que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux, soit établi le nombre et la répartition des sièges de Conseiller communautaire :

« VII. – Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. »

Considérant que la population municipale, d'après les derniers chiffres connus de l'INSEE, c'est-à-dire ceux au 1^{er} janvier 2022, ayant valeur au 1^{er} janvier 2025, des 26 communes de la Communauté de Communes Usses et Rhône est de 21 475 habitants et que les populations municipales des communes membres sont les suivantes :

Anglefort	1 150	Droisy	153
Bassy	398	Éloise	935
Challonges	589	Franclens	549
Chaumont	541	Frangy	2 136
Chavannaz	240	Marlioz	95
Chêne-en-Semine	526	Menthonnex-sous-Clermont	785

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250729-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 29/07/2025

Chessenaz	241	Minzier	1 058
Chilly	1 646	Musièges	421
Clarafond-Arcine	1 053	Saint-Germain-sur-Rhône	644
Clermont	449	Seyssel - 01	997
Contamine-Sarzin	737	Seyssel - 74	2 327
Corbonod	1 315	Usinens	424
Desingy	759	Vanzy	350

Le Maire informe que, avec 21 475 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2022), le Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône se voit attribuer 30 sièges, au titre du III, de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le Maire propose d'acter la fixation du nombre et la répartition des sièges de Conseillers communautaires en application des règles de droit commun définies au III de l'article L5211-6-1 du CGCT, telle que choisie par la CC Usse et Rhône le 10 juin 2025.

Le Maire détaille les modalités de répartition des sièges de la manière suivante :

- La répartition des sièges s'effectue au regard de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de la population municipale des communes membres,
- L'attribution de siège de manière forfaitaire aux communes n'ayant obtenu aucun siège à l'issue de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Maire indique que, en fonction de ces calculs, après attribution des 30 sièges, 9 communes demeurent sans Conseiller communautaire. Il souligne qu'un Conseiller communautaire leur est automatiquement attribué. Il indique que, par ce mode de calcul, le nombre total de sièges est de 39.

Le Maire informe que, suite au calcul de la répartition des sièges de Conseiller communautaire, la représentation par Commune est la suivante :

Anglefort	2 sièges	Droisy	1 siège
Bassy	1 siège	Éloise	1 siège
Challonges	1 siège	Franc lens	1 siège
Chaumont	1 siège	Frangy	4 sièges
Chavannaz	1 siège	Marlioz	2 sièges
Chêne-en-Semine	1 siège	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Chessenaz	1 siège	Minzier	2 sièges
Chilly	3 sièges	Musièges	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Clermont	1 siège	Seyssel - 01	1 siège
Contamine-Sarzin	1 siège	Seyssel - 74	4 sièges
Corbonod	2 sièges	Usinens	1 siège
Desingy	1 siège	Vanzy	1 siège

Le Maire informe que le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires sera constaté par un arrêté interpréfectoral, publié au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire propose aux Conseillers municipaux d'acter le nombre et la répartition des sièges du futur Conseil communautaire tel que définie ci-dessus.

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 1 abstention (M. Damien GUICHON) :

- **ACTE** la fixation du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône en application des règles de droit commun définies au III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, telle que définie ci-dessous :

Seyssel Haute-Savoie	4 sièges	Chessenaz	1 siège
Frangy	4 sièges	Clermont-en-Genevois	1 siège
Chilly	3 sièges	Contamine-Sarzin	1 siège
Anglefort	2 sièges	Desingy	1 siège
Clarafond-Arcine	2 sièges	Droisy	1 siège
Corbonod	2 sièges	Éloise	1 siège
Marlioz	2 sièges	Franc lens	1 siège
Minzier	2 sièges	Menthonnex-sous-Clermont	1 siège
Bassy	1 siège	Musièges	1 siège
Challonges	1 siège	Saint-Germain-sur-Rhône	1 siège
Chaumont	1 siège	Seyssel Ain	1 siège
Chavannaz	1 siège	Usinens	1 siège
Chêne-en-Semine	1 siège	Vanzy	1 siège

- **NOTIFIE** la présente délibération à la communauté de communes Usse et Rhône.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 25/07/2025
et de sa télétransmission en Préfecture
le 25/07/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL




Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250725-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 25/07/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (11)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX.			
<i>Absents (4)</i>	Hélène GUILLARD, Laurent BERNARD, Marc GERBAUDO, Marie MACHEREY.			
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL			
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11	Absents : 4	Pouvoir : 0	Votants : 11

2025-029 – Participation au feu du 14 juillet 2025 des communes de Seyssel

La Commune est sollicitée pour participer financièrement au feu d'artifice du 14 juillet 2025 organisé par les communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie.

En 2024, la Commune a participé à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une participation de 300 € pour le financement de cet événement,
- **PRECISE** que cette participation sera versée à la commune de SEYSSSEL 74.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance




Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 25/07/2025
et de sa télétransmission en Préfecture
le 25/07/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL




Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250725-2025-029-DE
Date de réception préfecture : 25/07/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (11)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX.			
<i>Absents (4)</i>	Hélène GUILLARD, Laurent BERNARD, Marc GERBAUDO, Marie MACHEREY.			
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL			
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11	Absents : 4	Pouvoir : 0	Votants : 11

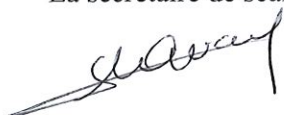
2025-030 – Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la fourniture de deux abribus à installer à Gignez

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la fourniture et la pose de deux abribus à Gignez, grande rue,
- **AUTORISE** le maire à déposer les demandes de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL



Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 29/07/2025
et de sa télétransmission en Préfecture
le 25/07/2025
Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250725-2025-030-DE
Date de réception préfecture : 25/07/2025

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents (11)</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Sébastien MOLLEX.
<i>Absents (4)</i>	Hélène GUILLARD, Laurent BERNARD, Marc GERBAUDO, Marie MACHEREY.
<i>Secrétaire de séance</i>	Elisabeth TRAVAIL
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 0 Votants : 11

2025-031 – Indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires du service local d'incendie et de secours de la Commune

Monsieur Le Maire expose que lors du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du 21/11/2024, M. Didier TRAVAIL, le chef de corps, a proposé de revoir le mode de rétribution des sapeurs-pompiers afin de valoriser le volontariat. Il a été proposé de mettre en place un système d'indemnisation à verser à chaque sapeur-pompier volontaire en fonction des interventions réalisées et suivant le barème réglementaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté NOR INTE 1331265A fixant la liste des responsabilités exercées par les sapeurs-pompiers volontaires pouvant être indemnisées,

Vu le règlement définissant les modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires validé par le comité consultatif du service local d'incendie et de secours le 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place d'un système d'indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires à compter du 1^{er} janvier 2026
- **APPROUVE** le règlement définissant les modalités d'indemnisation des SPV.

La secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 25/07/2025

et de sa télétransmission en Préfecture le 25/07/2025

Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20250725-2025-031-DE
Date de réception préfecture : 25/07/2025